



FOOT LYON RHÔNE

PV 395 DU JEUDI 12 JUILLET 2018

COMMISSION D'APPEL

Tél 04 72 76 01 16
appel@lyon-rhone.fff.fr

INFORMATIONS

ABSENCES A AUDITION :

Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles. Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.

APRES AUDITIONS :

Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions. Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs. Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône (district@lyon-rhone.fff.fr).

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 09 Juillet 2018

DOSSIER N° AD 15

APPEL DU JOUEUR BOUTARFA ALEXANDER DU CLUB F.C. DU POINT DU JOUR ET DU COMITÉ DIRECTEUR D'UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DATE DE PUBLICATION : 14/06/2018

DATE DU MATCH : 25/05/2018 - MATCH N° : 19361910

CATEGORIE : VÉTÉRANS - POULE A

CLUBS : U.S. DES COTEAUX LYONNAIS 5 (519903) / F.C. DU POINT DU JOUR 5 (509685)

Voir notification dans Footclubs

AFFAIRE DISCIPLINAIRE

Réunion du 18 Juin 2018

DOSSIER N° AD 14

APPEL DE ENT.S. ST PRIEST ET DU COMITÉ DIRECTEUR D'UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DATE DE PUBLICATION : 24/05/2018

DATE DU MATCH : 07/04/2018

CATEGORIE : SÉNIORS - D1 - POULE B

CLUBS : U.S. VAULX EN VELIN 1 (529291) / ENT.S. ST PRIEST 1 (533363)

Le Club ENT.S. ST PRIEST est amendé de la somme de 120 € (Cent-vingt Euros) pour absence à audition (justificatif non fourni dans les délais) de : M. Oualid SEFFIHI
M. Fathi YACOUB

Le Club U.S. VAULX EN VELIN est amendé de la somme de 120 € (Cent-vingt Euros) pour absence à audition (justificatif non fourni dans les délais) de : M. Abdelghani HOUARA
M. Zine Dine DRAIDI

Copie : Trésorier du District de Lyon et du Rhône